

*** [REDACTED] rejoint l'audience à 10h36 ***

Sur mandat de comparution se présente

[REDACTED]
Née [REDACTED], assistante commerciale, sans emploi,
Domiciliée quai [REDACTED] 5 Genève,
Personne appelée à donner des renseignements, rendue attentive à ses droits et devoirs;

Laquelle déclare:

Je prends note que je suis entendue en qualité de personne appelée à donner des renseignements (art. 178 lit. d CPP).

Vous me rendez attentive au fait que je ne suis pas tenue de déposer. J'ai en outre pris connaissance de mes droits au sens des articles 107 et 158 al. 1 let. b, c, d, al. 2 CPP, dont copie m'a été remise.

Je prends note que j'ai le droit d'avoir un défenseur privé que je devrai rémunérer par mes propres moyens. Je renonce à être assisté d'un avocat. J'accepte de m'exprimer hors la présence de mon avocat.

La dernière fois que j'ai vu ma mère, c'était hier à mon départ d'Alicante. Cela fait depuis juin 2010 que je m'occupe d'elle. A cette époque, j'avais dû descendre en urgence à Alicante, suite à une hospitalisation de ma mère. Depuis cette époque, je vis sous le même toit que ma mère. Je n'ai plus d'activité professionnelle depuis cette période; j'ai tout quitté pour m'occuper de mes parents d'abord, puis uniquement de ma mère après le décès de mon père.

Depuis juin 2010, je suis revenue deux fois un mois à Genève en 2010, environ deux mois en automne 2011, quatre mois durant le printemps et l'été 2012 et quatre mois à fin 2013. Quand je suis absente d'Espagne, j'engage une dame qui s'occupe de ma mère. Cette dernière est relativement autonome, mais elle a besoin de quelqu'un pour ses repas, pour le ménage, pour l'accompagner à la douche, ainsi que pour toutes autres démarches qui nécessitent de sortir. Compte tenu de son état, je préfère qu'elle soit toujours accompagnée lorsqu'elle sort.

Vous me demandez si cela me gênerait que mon frère [REDACTED] voit notre mère. Non seulement cela me gênerait, mais cela me fait très peur. La dernière fois qu'il l'a vue, en octobre 2013, il lui avait pris son passeport, il lui avait enlevé son collier d'alarme médicale, il avait aussi pris son téléphone portable et refusait de le lui rendre. Mon frère harcèle ma mère et me harcèle aussi. Il a l'idée fixe de vouloir la ramener à Genève, alors que ma mère a clairement déclaré qu'elle voulait vivre en Espagne. Il y a plus longtemps, ma mère m'a raconté qu'[REDACTED] lui avait dit que si il voulait, il pourrait très bien la droguer et la ramener à Genève contre sa volonté.

[REDACTED]
Nous serions d'accord, sur votre suggestion, d'organiser dans un endroit sûr, et de façon appropriée, une entrevue entre notre mère et notre frère [REDACTED]. Cela ne pourrait toutefois se faire qu'à la condition que notre mère soit d'accord. L'entrevue pourrait se dérouler dans un endroit public durant deux heures.

[REDACTED]
Je suis bien entendu d'accord avec une telle solution, car si je suis ici, c'est pour pouvoir revoir ma mère.

Je m'engage à voir ma mère uniquement dans l'endroit qui aura été choisi pour cela et à ne pas la déplacer dans un autre endroit. Je m'engage également à ne lui faire signer aucun document. Je m'engage également à respecter la durée de deux heures prévue pour l'entrevue.

Après lecture, persistent et signent à 11h52.